

**RÈGLEMENT GÉNÉRAL G-013-2-21
MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL G-013-17 RELATIF À L'UTILISATION
DE L'EAU PROVENANT DE L'AQUEDUC PUBLIC AFIN DE MODIFIER LE
CHAPITRE IV – UTILISATIONS INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS**

ATTENDU QU'un avis de motion 2021-09-523 du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Éric Allard lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 septembre 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

OBJET

Article 2

L'article 21 du règlement G-013-17 est modifié aux points a) et b) de son premier alinéa par le remplacement des mots « d'une habitation » par les mots « d'un immeuble ». Suivant cette modification, le premier alinéa de l'article 21 se lit maintenant ainsi :

« L'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux distribué par des asperseurs amovibles, par des tuyaux poreux ou par un système d'arrosage automatique est permis uniquement de 21 h et 24 h les jours suivants pour la période du 1er mai au 30 septembre de chaque année, sauf sous avis d'interdiction totale décrétée par la Direction des Travaux publics et du Génie :

a) lundi pour les occupants d'un immeuble dont l'adresse est un chiffre pair;

b) mardi pour les occupants d'un immeuble dans l'adresse est un chiffre impair. ».

ENTRÉE EN VIGUEURArticle 3

Le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence le greffier adjoint, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Châteauguay, tous les documents nécessaires aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Signé à Châteauguay, ce 12 octobre 2021.

Le maire,

Le greffier,

Pierre-Paul Routhier

George Dolhan, notaire

Avis de motion :	21 septembre 2021
Dépôt du projet de règlement :	21 septembre 2021
Adoption du règlement :	4 octobre 2021
Entrée en vigueur :	12 octobre 2021
